

## Avis

Le 6 juin 2025, le Gouvernement en conseil a marqué son accord quant à l'avant-projet de règlement grand-ducal portant renouvellement du statut du « parc naturel de l'Our » et adhésion des communes de Bourscheid et de Weiswampach.

Partant, en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 10 août 1993 relative aux parcs naturels, l'avant-projet de règlement grand-ducal précité, ensemble avec l'étude détaillée du parc naturel pour la période 2025-2035, pourront être consultés du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> août 2025 auprès de la maison communale ainsi que sur le site internet de la commune.

Dans les mêmes délais impartis, les personnes intéressées pourront adresser leurs objections par écrit aux collègues des bourgmestre et échevins de la commune.

Aussi, une réunion d'information aura lieu en présence du ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire en date du 21 juillet 2025 à 17h30 au Château de Bourscheid (Buurschter Schlass).